

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2115)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF22

présenté par

M. Lacresse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Dirx,
Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lauzzana,
Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Masségia, M. Mournet,
M. Reda, M. Roseren et M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ou par l'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit simplement que le capital d'Enedis puisse être détenu non seulement par EDF, mais également par l'Etat.